

Pierre Cubizolles

Saint-Flour pour l'année 1766 ne le mentionne pas. Par contre, le procès-verbal dressé, le 11 avril 1764, indique la présence à la sacristie de l'église d'un "très petit ciboire [en argent] appartenant à la chapelle dite de Baillet". Il serait intéressant de connaître la date de sa fondation et les circonstances qui l'ont accompagnée, le titulaire de l'édifice, l'identité réelle du fondateur, ... Cela suppose des recherches ultérieures.

De même, l'église Sainte-Foy n'a pas encore été vendue. Elle appartient toujours aux habitants de La Brousse. Le cimetière entourant l'église au SW est également propriété des habitants.

Est-il possible de sauvegarder l'église Sainte-Foy ?

Le prieuré de La Brousse a vécu. Dans peu d'années, si aucune réparation à l'église Sainte-Foy n'est réalisée, ce vénérable sanctuaire, digne d'intérêt, sera réduit à un tas de pierre. C'est affligeant. Pour éviter cette ruine, ne serait-il pas souhaitable de constituer un comité de sauvegarde analogue à celui qui a réussi à préserver et rénover la remarquable chapelle romane du Fraisse, dédiée à Saint-Jean-Baptiste, ayant appartenu à la commanderie des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, sur la paroisse de Bauzac ? Ce monument digne d'intérêt, méritant la visite, est maintenant inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

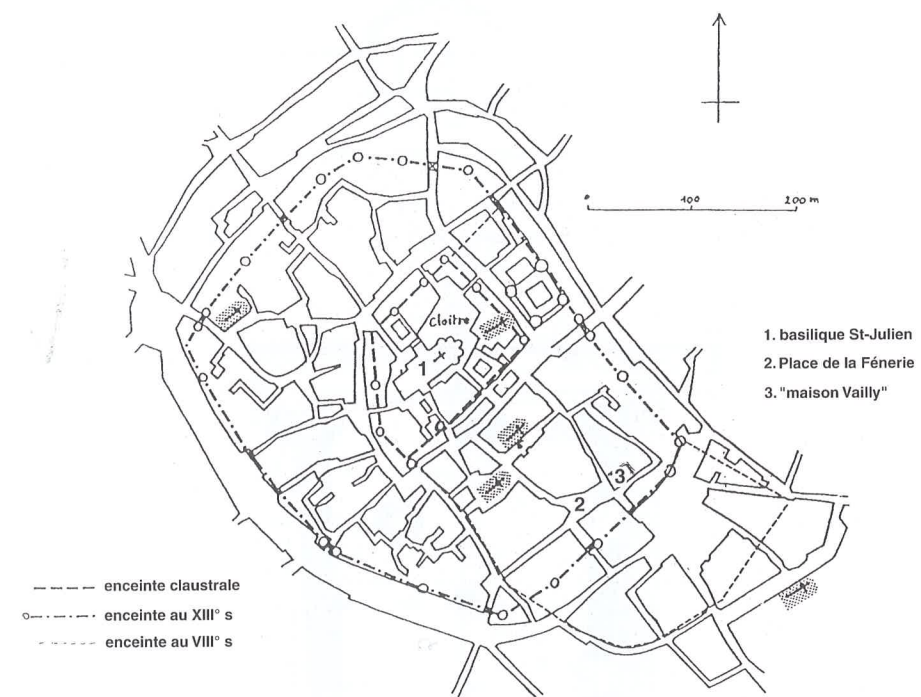
Évidemment, tant que l'église Sainte-Foy de La Brousse restera dans le domaine privé, les Bâtiments de France ne peuvent financer en totalité les réparations urgentes. D'autre part, l'actuel propriétaire stéphanois, père de deux jeunes enfants, bien que très attaché à la préservation de l'édifice, ne semble pas disposer des moyens pécuniaires suffisants pour entreprendre d'aussi lourdes réparations. Que faire donc pour sauver de la ruine ce monument ancien remarquable, faisant partie du patrimoine national, expression de l'âme de nos ancêtres ? Y aurait-il une solution ?

Je me permets donc de lancer un appel pressant à tous les mécènes qui auront à cœur de sauvegarder ce sanctuaire attachant. Dans peu d'années, il sera trop tard.

Jean de Berry et Brioude Armes et emblèmes d'un plafond disparu

DÉCOUVERTES ¹

Vers le milieu du XIX^e siècle, vivaient à Brioude deux érudits passionnés d'histoire : l'un bientôt veuf, l'autre célibataire, Joseph Fournier-Latouraille (1823-1896) et son intime ami Paul Le Blanc (1828-1918) partagèrent quoti-



La "maison de Vailly" dans Brioude - Plan de Brioude

¹ Je tiens avant tout à exprimer ma profonde gratitude à M. Christian de Mérindol qui a bien voulu s'intéresser à cette recherche, m'encourager à la poursuivre et me faire bénéficier avec une grande libéralité de ses précieuses observations.

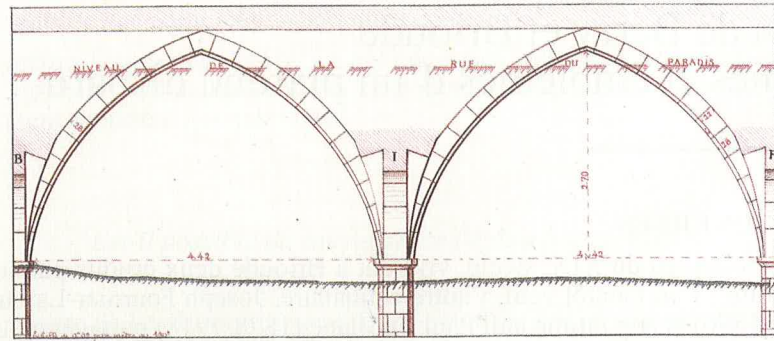
Claude Astor

AUVERGNE

I. PLAN DU SOUS-SOL

PLAFOND (FIN DU XIV^eS^{me}) (Brioude)

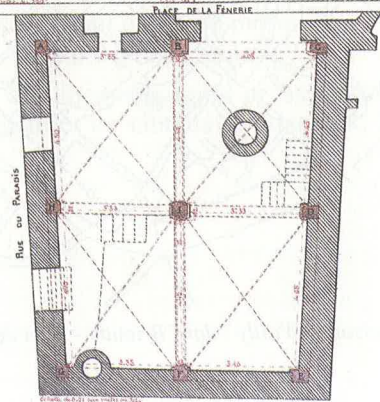
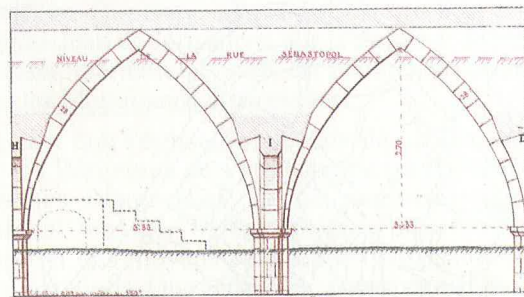
Profil des arcatures longeant la rue du Paradis.



AUVERGNE

II. PLAN DU SOUS-SOL PLAFOND (FIN DU XIV^eS^{me}) (Brioude)

Profil des arcatures longeant la rue Sebastopol.



PLAN GENERAL DU SOUS-SOL

Plan des élévations de la "maison Vailly". Coll. part.

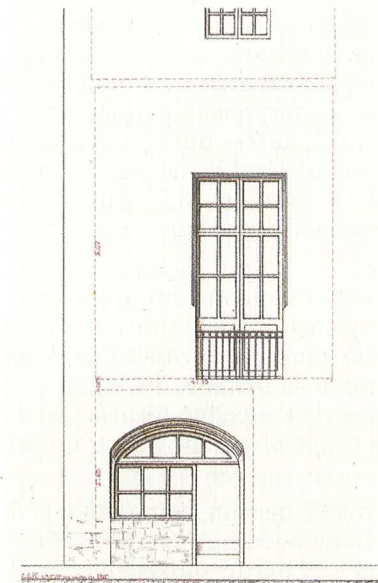


Jean de Berry et Brioude - Armes et emblèmes d'un plafond disparu

AUVERGNE

PLAFOND (FIN DU XIV^eS^{me}) (Brioude)

IV. FACADE DE LA MAISON DOMAS sur la place de la Fenerie



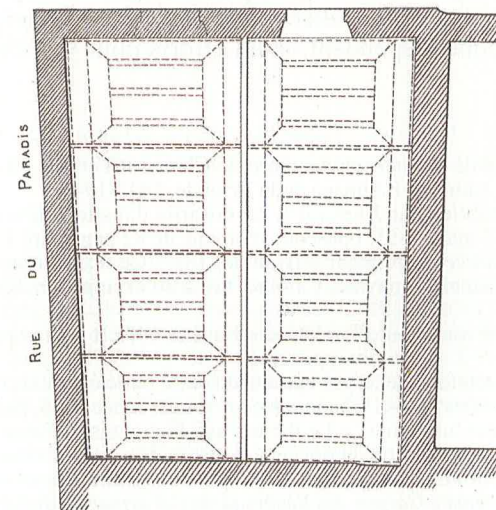
AUVERGNE

PLAFOND (FIN DU XIV^eS^{me}) (Brioude)

III. PLAN DE LA SALLE D'HONNEUR AU 1^{er}

Division des caissons

PLACE DE LA FENERIE



Relevés et élévations de la "maison Vailly". Coll. part.

diennement pendant près d'un demi-siècle lectures et découvertes. Le second, à la fin d'une longue vie studieuse, allait laisser à la bibliothèque de Clermont un fonds documentaire sur l'Auvergne d'une richesse exceptionnelle². Connaissant le penchant déjà très vif de son aîné pour l'héraldique, il attira un jour son attention - c'est ce dernier qui nous l'apprend - sur une maison ancienne de leur ville d'apparence extérieure plutôt modeste, mais qui cachait dans sa grande salle haute un surprenant plafond peint aux poutres décorées d'armoiries et d'animaux : cerfs, ours, oiseaux. Vivement intéressé, J. Fournier-Latouraille tenta d'abord de décrire le tout sous le nom de "maison Vailly" dans un article paru en 1855 dans le *Journal de Brioude* et recueilli la même année dans un opuscule : *Curiosités héraldiques de l'arrondissement de Brioude*³.

La maison qu'il y présentait s'ouvrait sur la place de la Fénerie au débouché de la rue du Four-Chauchat, mais se trouvait en avancée par rapport aux autres façades de cette rue, dont elle formait l'angle avec la rue de Paradis. Proche de l'ancienne porte de la Fénerie, dite aussi du Marchadial, qui commandait l'extrémité sud-est de l'enceinte fortifiée, elle était située nettement à distance de l'ensemble canonial groupé autour de la basilique Saint-Julien (voir plan ci-contre⁴).

Peu après, une partie de cette maison, comportant la moitié de sa façade sur la place, fut abattue et remplacée par une nouvelle construction bâtie en retrait. Ayant accès alors à la partie subsistante, le chercheur en entreprit l'étude exhaustive, exécutant des relevés, dessinant le détail des décors. Il rédigea plus tard et fit mettre en forme le résultat de ses recherches, avec un ensemble de planches d'illustration gravées et coloriées⁵, le tout en vue d'un vaste ouvrage dont la mort l'empêchera de mener à bien la publication. Sa curiosité, comme celle de son ami, restait en éveil et fut vivement sollicitée lors du dégagement partiel d'un autre plafond armorié de leur ville, celui de l'ancien doyenné, aujourd'hui célèbre et objet d'études approfondies des spécialistes⁶. A l'époque, cependant, leurs efforts pour y intéresser la commu-

² Bibliothèque municipale et inter-universitaire de Clermont-Ferrand (B.M.I.U.), Fonds Paul Le Blanc, Catalogue édité par l'Almanach de Brioude, 1942-1945.

³ Recueil d'articles publiés par J. Fournier-Latouraille dans le *Journal de Brioude* du 29 novembre 1854 au 15 mars 1855, opuscule anonyme de 82 pages tiré à 50 exemplaires hors commerce, Louis Gallice, imprimeur à Brioude, 1855. Ce texte fut ensuite inséré dans un recueil collectif, également anonyme, l'*Album*, tiré à 30 exemplaires hors commerce, même imprimeur, en 1866.

⁴ La place de la Fénerie est aujourd'hui la place Eugène-Gilbert et la rue du Four-Chauchat la rue de Sébastopol.

⁵ Collection privée. Toutefois, de larges extraits du texte ont été publiés comme « notice anonyme écrite en 1897 » (sic) dans l'*Almanach de Brioude*, année 1928, pages 7-19, sous le titre jadis choisi par l'auteur lui-même : « Le Parloër aux bourgeois de Brioude, 1382-1391 ».

⁶ E. de Boos, « Le plafond armorié du doyenné de Brioude » dans *Cahiers de la Haute-Loire*, 1991, pp.129-193. Christian de Mérindol, *La maison des chevaliers de Pont-Saint-Esprit, tome 2, Les décors peints - Corpus des décors peints et armoriés du Moyen Age en France*, Musée d'Art sacré du Gard, 2000, n° 93, pp. 198-215.

nauté scientifique ne furent guère couronnés de succès⁷; du moins, respecta-t-on la demeure qui l'abritait.

Il n'en fut pas de même pour la première maison, et alors que l'auteur avait terminé l'élaboration de son étude, il eut la vive déception d'apprendre que la municipalité de Brioude décidait de procéder d'urgence à la démolition de la partie encore intacte en vue de l'élargissement de l'ancienne rue du Four-Chauchat devenue rue de Sébastopol⁸. Il compléta alors son texte par une courte note précisant : « La démolition du bâtiment a été commencée le lundi 2 mai 1892 et le plafond a été enlevé les 6 et 7 mai par les soins de M. Pouget architecte. Il en a numéroté chacune des pièces qui ont été déposées dans un hangar dans la maison de Nozerine, rue de Paradis ». L'ensemble de ces pièces semble avoir assez tôt disparu.

LA MAISON

La maison d'origine présentait extérieurement une façade d'environ 9 mètres sur la place de la Fénerie. Les *planches 1 et 2* montrent en plan et en coupe une salle - ou partie de salle - du rez-de-chaussée médiéval primitif, dont les arcades de 2,70 m de hauteur se trouvaient au XIX^e siècle, par suite de l'exhaussement du niveau de la rue presque entièrement en sous-sol. « Elle est divisée - précise notre auteur - par deux travées soutenues par des arcades ogivales à pans coupés en pierre rouge d'Alviers⁹ pareilles aux arcades qui soutenaient jadis la façade antérieure de la maison de l'ancien doyenné de Brioude, détruite pour édifier la nouvelle halle au blé ». Au-dessus de cette salle basse devenue sous-sol, il nous décrit une sorte "d'entresol" de très faible hauteur (environ 2 mètres), ouvrant au niveau de la place de la Fénerie et occupé en dernier lieu par une boutique ou échoppe de cordonnier¹⁰, qui était surmontée de la salle au plafond décoré - *planche 3*, la façade de 1892 - dont la hauteur était d'environ 5 mètres. « L'entrée de cette salle devait être dans la partie détruite, car on ne pénètre aujourd'hui dans la partie conservée que par un petit escalier tournant » [visiblement récent].

LE PLAFOND

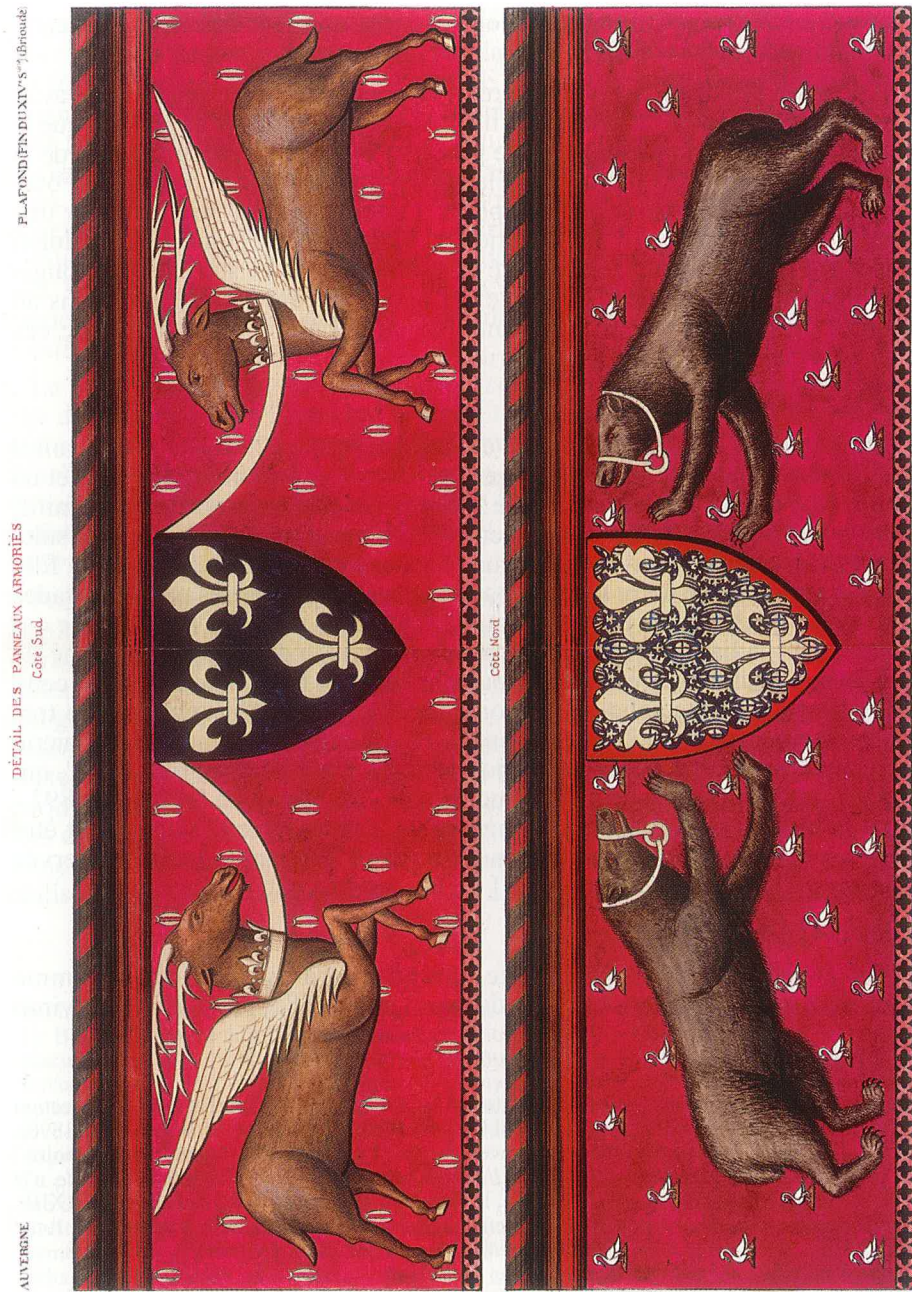
Les dimensions de la salle haute, orientée nord-est / sud-ouest comme l'église Saint-Julien, devaient être, dans son état de 1850, de 8 mètres environ

⁷ Ils pensaient - avec raison - pouvoir le dater de la seconde moitié du XIII^e siècle. La section d'Archéologie de la Sorbonne, à laquelle il fut alors présenté par Henri Mosnier (1846-1898), ancien élève de l'Ecole des Chartres et neveu de Paul Le Blanc, sous forme d'un mémoire : *Découverte d'un plafond héraldique dans l'ancien hôtel du doyen du chapitre de Brioude*, n'y prèta - semble-t-il - qu'une attention polie, le jugeant d'ailleurs du XV^e siècle et non du XIII^e. Cf. compte-rendu dans *Annales de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Puy*, tome XXXIII, p. 80, d'après la *Revue des Sociétés savantes des Départements*.

⁸ Délibération municipale du 10 mars 1892.

⁹ Pierre locale fortement colorée, utilisée aussi pour la basilique Saint-Julien.

¹⁰ Un sieur Domas : J. Fournier-Latouraille avait pris soin d'identifier les propriétaires et occupants successifs des différentes parties de la maison ancienne depuis le XVIII^e siècle, à la fin duquel, semble-t-il, elle cessa d'être habitée bourgeoisement.



Relevé du plafond de la "maison Vailly". Armoiries du roi et du duc de Berry



Relevé du plafond : coupe axiale

de largeur sur 11 mètres de longueur. Le plafond comportait une grande poutre médiane et deux poutres latérales, délimitant huit « grands caissons carrés moulurés en retraite de 2 mètres de hauteur peints à la détrempe en couleurs polychromes sombres » (*planche 4*, reconstitution du plan du plafond).

On découvre d'abord (*planche 5*) un écu aux trois fleurs de lys, avec de part et d'autre un cerf ailé colleté d'une couronne royale, « ces armoiries devait être répétée huit fois, pleine ou alternée avec une diaprure particulière que l'on retrouve aussi dans l'autre blason dont nous allons parler. L'azur est peint avec de l'indigo, c'est ce qui lui donne l'apparence du sable¹¹, le cerf est au naturel, les ailes, les ramures, la corne des pieds, la couronne et la courroie sont jaunâtre ; le fond semble de couleur carminée et semé d'un ornement en forme de () surmonté d'un croissant, le tout jaunâtre, qui doivent être des empreintes de pied de cerf. Ces huit bandes recouvraient les deux faces de la poutre centrale et occupaient ainsi la place d'honneur ».

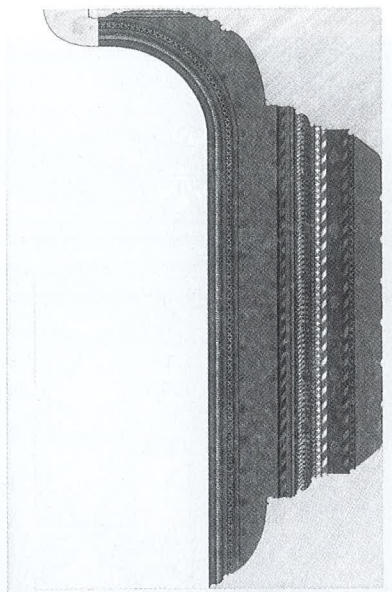
Sur la poutre latérale encore en place, un écu aux trois fleurs de lys sur fond « diapré » à bordure engrelée de gueules, supporté par deux ours noirs muselés se détache sur le même fond carminé, ici semé « de petits cygnes blancs, posés sur une terrasse au naturel (*même planche*) [...] ». De ce côté, la corniche se prolonge par une bordure moulurée de 0,75 m de hauteur formant 3 carrés sous chaque panneau armorié, et dans chacun de ces carrés est peint sur fond ocré un cygne blanc, blessé au poitrail d'une tache rouge, l'œil, le bec et les pattes noirs, tenant dans son bec une banderole blanche où se lit en caractères gothiques noirs la devise du duc Jean : « le temps venrra » (*planche 6*). Ce blason était également peint sur les quatre panneaux de chaque poutre de côté de la salle et se répétait également huit fois ». Nous est encore décrit par l'auteur le décor du fond des caissons, ses motifs de forme carrée où apparaît au centre de chacun un « petit poussin blanc » sur fond rouge dans un cercle blanc entouré de quatre fleurs de lys blanches et d'autant de vertes dans les écoinçons (*planche 7*). Le détail raffiné de leur encadrement se retrouve sur l'élévation latérale du plafond (*planche 8*).

Notre auteur identifie grâce aux armes et emblèmes qu'il vient de décrire les personnes du roi Charles VI et de son oncle Jean, duc de Berry et d'Auvergne. Pour Charles VI et l'écu aux trois fleurs de lys avec deux cerfs ailés, il cite l'*Histoire de France* de Mézeray¹², ouvrage classique qui devait figurer dans sa bibliothèque et qui reproduit en illustration une médaille au cerf avec la date de 1381¹³. Mézeray rappelait, mais sans donner ses sources que nous évoquerons plus loin, la double origine proposée successivement au

¹¹ En 1855, l'auteur décrivait, en effet, des armes « de sable, diapré, à trois fleurs de lys d'argent... ». Il avait déjà été frappé par « des espèces de cygnes blancs dont la poitrine est tachée de sang et du bec desquels s'échappe une banderolle », dont il n'avait pu alors déchiffrer la devise « en lettres gothiques aux abréviations nombreuses et mutilées ».

¹² Paris, 1643, tome 1, p. 1032.

¹³ La médaille de Mézeray présente un seul cerf, ailé mais non volant, portant au col une couronne et bondissant à la poursuite d'un oiseau.



Relevé du plafond : coupe transversale

choix de cet animal par le jeune roi peu avant la guerre de Flandre et la victoire de Roosebeke : sa rencontre en forêt avec un mystérieux cerf colleté de cuivre doré ou encore un songe prémonitoire, où l'animal apparaît ailé.

Quant à Jean de Berry, il reconnaît aisément son écu et les deux ours supports de ses armes, animaux emblématiques favoris du duc, associés aux cygnes en une sorte de rébus pour former le mot Oursine de sa devise « Oursine, le temps venrra »¹⁴. Il met en rapport ces derniers avec l'ancien décor du palais de Riom, citant une adresse des habitants de la ville au roi Henri IV qui rappelle « les cygnes gravés à tant d'endroits de ton palais » avec la devise *le temps vendra*¹⁵. De ce décor aujourd'hui disparu, on conserve encore dans le parc du château de Jozerand (Puy-de-Dôme), un portail « au tympan décoré d'un cygne au col entouré d'un long phylactère », acquis par le comte de Chabrol lors de la démolition du palais, vers 1830-1840¹⁶. Comme on le voit d'après ces dates, notre auteur aurait pu à la rigueur connaître personnellement ce qui restait alors du palais, mais cela ne semble pas avoir été le cas.

¹⁴ Il évoque à ce sujet les anciens vitraux de la Sainte-Chapelle de Bourges où figurait la même association.

¹⁵ D'après A. Imberdis, *Histoire des guerres religieuses en Auvergne...*, 1^{re} édition, Moulins, 1840, tome 2, p. 456, qu'il cite, les Riomois croyaient alors voir dans les cygnes du palais de leur ville l'emblème des ducs de Bourbon, devenus entre temps ducs d'Auvergne. «Vendra» est une variante de graphie.

¹⁶ Cf. *Riom, le palais de justice*, publié par l'Inventaire général, Images du patrimoine, 1999, p. 7.



Relevé du plafond : vue de dessous d'un caisson

HYPOTHÈSES

Connaissant les luttes séculaires des habitants de Brioude contre le chapitre noble de Saint-Julien, seigneur de la ville, pour obtenir des franchises municipales et un corps de ville, luttes bien réelles jusqu'à la fin de l'ancien régime et, de ce fait même, profondément inscrites dans la mémoire collective locale, J. Fournier-Latouraille a tout de suite pensé à les rapprocher de ce décor si manifestement politique. Ainsi, dans un long survol historique, il présente la maison comme une propriété ancienne des habitants de la ville, la faisant remonter à une époque antérieure à un arrêt "de principe" de la cour royale de mars 1283¹⁷, qui rejetait de manière radicale et définitive les prétentions des habitants à former une commune. Ayant survécu aux avatars de leurs échecs successifs, la salle aurait donc - croit-il - été décorée sur nouveaux frais un siècle plus tard « à une époque très rapprochée de 1382, dans le but de leur obtenir les bonnes grâces à la fois du jeune roi et du duc, son oncle », d'où le nom qu'il croit pouvoir lui donner de « Parloër aux bourgeois ». Puis, au milieu d'efforts toujours infructueux pour faire reconnaître leurs droits, les habitants auraient néanmoins pu garder longtemps l'immeuble lui-même et, à l'insu du chapitre, la salle - ou du moins son plafond - intact¹⁸. Il cite à ce propos « un arrêt des Grands Jours de 1520 ordonnant aux habitants de Brioude de vider leurs mains de certaine maison par eux acquise en ladite ville devant ledit temps »¹⁹.

Mais sensible à la grande qualité du décor qu'il nous permet aujourd'hui d'admirer, et où il reconnaissait l'intervention d'artistes de haut niveau, il chercha ensuite des éléments de comparaison. Il ne les trouva qu'avec les menuiseries des plafonds réalisés au siècle suivant à Tarascon pour le roi René de Sicile, rares exemples connus alors et sur lesquels il prit soin de se documenter ; il nous invite ainsi lui-même à reprendre sa recherche. Peut-être, en effet, les éléments d'information que nous possédons aujourd'hui sur les puissants personnages dont les armes et les emblèmes ou devises sont ici présentés, mais aussi localement, sur Brioude et ses rapports avec eux, sont-ils susceptibles de nous éclairer.

LE CERF AILÉ ET LA "DEVISE" ROYALE

Une belle et savante étude de Colette Beaune sur les "devises" royales²⁰ prend pour exemple le cerf ailé, cet animal étrange que figure notre plafond.

¹⁷ *Ordonnances des Rois de France*, tome VII, p. 416-417.

¹⁸ Il mentionne encore - mais sans y prêter foi, dit-il - une "légende" selon laquelle la même maison aurait servi aux réunions des protestants de Brioude au XVI^e siècle.

¹⁹ Il s'agit, en réalité, d'une affaire qui débuta un siècle plus tard : les habitants de Brioude, en procès contre le chapitre, sont d'abord déboutés d'une requête pour s'assembler sans sa permission « dans autre maison que celle qui leur est destinée », c'est-à-dire la salle capitulaire : cf. arrêt du Parlement de Paris du 27 août 1494, Archives Almanach de Brioude, parchemin coté E 11. Comme ils résistent, un arrêt du 1^{er} juin 1513 les condamne à revendre la maison « par eux acquise » et à se contenter de deux coffres fermant à clé pour y déposer leurs armes. En 1520, et c'est l'arrêt ici évoqué, la condamnation doit être réitérée aux habitants rebelles.

²⁰ « Costume et pouvoirs en France à la fin du Moyen Age. Les devises royales vers 1400 » dans *Revue des sciences humaines*, tome LV, n° 183, juillet-septembre 1981.

Non sans une raison majeure, puisque, comme elle le montre, il s'agit là - associé aux trois couleurs vert blanc rouge et au mot "jamais" - de la première devise royale française, ce nom recouvrant une sorte de marqueur constitué par l'ensemble d'un motif, d'un mot et d'une ou plusieurs couleurs.

Il se trouve que c'est là en outre la seule de ces devises qui soit très précisément datée, à la fois par les documents d'archives comptables et par le récit d'un contemporain, du tout début du règne de Charles VI, encore adolescent. L'achat d'une fleur de lys destinée à un cerf rencontré par le roi en forêt de Compiègne est mentionné dans les comptes de l'hôtel royal. Le Religieux de Saint-Denis, chroniqueur officiel du règne, précise que le cerf portait au cou un mystérieux collier doré et gravé "Caesar me donavit", identifié par l'entourage royal comme se rapportant à Jules César : « Enchanté de cette rencontre, [le roi] fit graver sur la vaisselle royale d'or et d'argent et sur tous les meubles un cerf volant portant une couronne pour collier »²¹. Cette histoire de rencontre n'explique pas tout du choix de la devise. Le chroniqueur Froissart, en habile conteur, y substituera celle d'un songe prémonitoire du roi, auquel apparaît un cerf blanc ailé juste avant sa campagne victorieuse de Flandre de 1382 et la victoire de Roosebeke²².

L'immense succès de cette devise tint sans doute à sa très riche valeur symbolique : le cerf, image de l'âme mais aussi du Christ que la pensée liturgique proposait depuis saint Ambroise, rejoint le cerf guérisseur et renaissant de la littérature antique et celui de la "Queste du Saint Graal" où figurent en outre les trois couleurs royales, vert blanc rouge, et le mot "jamais". Ce n'était pas un simple jeu intellectuel et même par les esprits simples elle pouvait alors être aisément comprise comme signifiant l'essence du pouvoir royal. En 1390, l'entrée solennelle de la reine Isabeau de Bavière à Paris fut l'objet de mises en scène sophistiquées, dont le sommet était un "lit de justice" à la porte du Châtelet, lieu symbolique de la justice royale : y apparaissait un grand cerf blanc ailé²³. Mais devise royale majoritaire de 1382 à 1390, précise Colette Beaune, d'après les comptes royaux, le cerf volant ne se retrouve plus ensuite que sur des vêtements d'apparat²⁴.

Notons aussi que, si la fortune du cerf ailé comme devise royale fut immédiate et durable, il n'est pas du tout sûr que l'animal fut utilisé comme portant les armes de France avant le règne de Charles VII, reprenant la devise de son père. Un article intitulé « Les cerfs volants supports des armes de Charles

²¹ Religieux de Saint-Denis (Michel Pintouin), traduction Bellaguet, cité par C. Beaune, p. 128, note 9.

²² Ce cerf blanc fut aussi la seule devise princière que le roi ait portée. Il renvoyait, en effet, à celle déjà adoptée par les ducs de Bourbon, et sa faveur serait très précisément liée, au moins à l'origine, à celle du duc Louis, oncle maternel de Charles VI (frère de la reine Jeanne de Bourbon), et à ses côtés vainqueur des Flamands cf. sur ce point, outre C. Beaune op. cité, F. Autrand, *Charles VI : la folie du roi*, Paris, 1986, p. 195-196.

²³ Cf. F. Autrand, *Jean de Berry, l'art et le pouvoir*, Paris, 2000, p. 235.

²⁴ H.M. Legros, « Les cerfs volants supports des armes de Charles VI », dans *Revue des études historiques*, 1930, p. 1-4.

VI », ne propose en réalité, comme Colette Beaune le souligne, aucun exemple de représentation des armes de Charles VI avec les deux cerfs²⁵.

Hommage au roi et peut-être à sa justice, par ses armes et son animal emblématique, le décor de la poutre centrale de notre plafond ne reprend ni son mot, ni vraiment ses couleurs, avec une très nette dominante rouge et des figures de cerfs peints "au naturel" et non volants. Assez curieusement, alors que les ours supportent les armes de Jean de Berry, l'animal royal est présenté ici à distance de l'écu royal, qu'il accompagne. Il reste que sa présence répétée propose avec force de dater notre plafond après 1382, et vraisemblablement avant 1394.

Rappelons ici, pour être complet, que, selon une ancienne tradition brivadoise, serait due à saint Julien martyr, patron de Brioude, la guérison providentielle, à la suite d'un vœu de son père, du futur Charles VI, alors âgé de deux ans et souffrant d'hydropisie. L'évêque de Clermont fut-il chargé d'acquiescer ce vœu, comme il est relaté ? c'est vraisemblable. Mais on connaît assez précisément l'itinéraire de Charles pour assurer que sa visite de reconnaissance faite en personne à Brioude peu après son accession au trône est une belle légende entretenue par le chapitre de la ville²⁶, et c'est avec raison que notre auteur brivadois, qui la connaissait sans nul doute, ne l'évoque pas²⁷.

JEAN DUC DE BERRY ET D'AUVERGNE

Il en va tout autrement des liens de son oncle avec Brioude et l'Auvergne. Jean, troisième fils du roi Jean II, frère de Charles V et oncle de Charles VI successivement rois de France, occupera ainsi pendant la plus grande partie de sa longue vie « la seconde marche du trône »²⁸. Duc de Berry et d'Auvergne à partir de 1360 et pendant 56 ans, il n'aura de cesse d'être seul maître de cet appanage créé pour lui. Il se heurtera ainsi, avec un bonheur divers mais une obstination sans faille de part et d'autre, aux seigneuries d'église, grandes abbayes et chapitre noble de Saint-Julien, seigneur de la ville et comté de Brioude. Ceux-ci obtiennent très vite du roi le maintien du

²⁵ La confusion avec les représentations des armes de Charles VII remonte en effet au XVII^e siècle, non à Mézeray, mais à Pierre Palliot, *La vraie et parfaite connaissance des armoiries*, Paris 1660, réédité 1895, p. 116 selon qui, à peine adoptée la devise par Charles VI, « aux lieux où on mettait ses armes, on les faisait supporter par deux cerfs au lieu des deux anges qui servent de support aux armes de France ». Pour Charles VII, au contraire, les témoignages sont multiples dans l'art : vitrail, sculpture, miniature, tel le saisissant "Lit de Justice", avec ses tentures aux cerfs volants soutenant les armes de France, épisode contemporain représenté par Jean Fouquet dans le "Boccace de Munich", que l'on a pu voir à l'exposition de la Bibliothèque nationale de France à Paris, au printemps 2003.

²⁶ Combres de Laurie, Histoire manuscrite de l'Eglise Saint-Julien de Brioude, f^o 263, publié par A. Chassaing, *Spicilegium brivatense*, Paris, 1886, n^o 147.

²⁷ Une légende née peut-être d'une confusion entre Charles VI et son fils cf. A. Chassaing, op. cité, n^o 177 « Cérémonial de la réception du roi Charles VII par le chapitre » en 1424, d'après le récit d'un témoin : le roi est accompagné par le duc de Bourbon et reçu par le chanoine Jean de Besse, ce dernier étant mentionné au chapitre dès 1402 et sa présence attestée par de nombreux documents entre 1420 et 1444.

²⁸ F. Autrand, op. cité, 2000.

statut privilégié d' "exemption" qui les rattache directement à la couronne. La chance de Jean de Berry, dans ce domaine en particulier, et J. Fournier-Latouraille n'a pas manqué de le rappeler, sera alors, pendant de longues périodes, de se voir attribuer comme lieutenant du roi en Languedoc des pouvoirs qui annihilent en grande partie les effets de cette exemption.

Les habitants de Brioude saisiront l'opportunité d'un recours au duc dans leurs démêlés avec le chapitre de leur ville. Mais celle-ci ayant été prise en 1363 et longtemps occupée par la bande du célèbre Seguin de Badefol, c'est sur le thème de sa sécurité que nous les voyons batailler, avec l'irritante question du "Palais" du chapitre²⁹. Selon ce dernier, les habitants auraient obtenu du duc de Berry en 1375 l'autorisation de détruire le bâtiment ; sollicité, son frère le roi Charles V commande d'empêcher cette destruction. Les habitants résistent, et s'ensuit un procès qui se terminera trois ans plus tard au Parlement de Paris³⁰. La défense de la ville semble ensuite pendant longtemps l'objet d'un relatif consensus³¹.

Après la mort de son frère en 1380, le duc de Berry devient, et restera pendant neuf ans, le lieutenant du jeune Charles VI, son neveu. Le chapitre de Brioude se hâte alors de solliciter et obtient deux diplômes de sauvegarde³² : l'un du roi, daté de Paris, le 23 avril 1381, l'autre donné par le duc lui-même, à Issoire le 21 mai³³. Les gens du duc se sont déjà implantés à proximité de Brioude : assises de justice de la sénéchaussée dans la petite ville de Paulhaguet, auxiliaires de justice en quantité à Langeac, et au plus près à Auzon, Bournoncle -Saint-Julien. Deux domaines leur permettront de prendre pied dans la ville même, en dépit du chapitre : la justice et la défense.

C'est le prévôt de Brioude, élu et principal dignitaire du chapitre dont il est membre, qui exerce la juridiction temporelle - haute et basse justice - sur la ville au nom de son église³⁴. Il a pleine autorité dans ce domaine où il agit non par lui-même mais par délégation au juge de la cour civile de la prévôté et à son bailli. Ainsi, chaque fois que meurt un prévôt de Brioude, la délégation donnée à son juge tombe et la juridiction et justice du chapitre de Brioude est mise sous la main du roi - ou de son lieutenant.

²⁹ Bâtiment fortifié au cœur de la ville, dont les deux portes donnaient l'une sur la ville et l'autre sur la campagne.

³⁰ Le mandement royal a été publié par A. Chassaing, *Spicilegium brivatense*, n° 147, p. 414 ; l'accord entre le chapitre et les habitants qui consentent enfin à la fortification du Palais est entériné en Parlement le 22 juillet 1378, B.N.F. Ms, coll. Moreau, vol. 1079, p. 2372-2373 et cité sous cette date avec le titre parlant d'"arrêt du pont-levis" dans l'Inventaire ancien des titres du chapitre.

³¹ Ainsi, le 11 octobre 1386, à la requête conjointe du chapitre et des habitants, le lieutenant du sénéchal d'Auvergne est chargé de faire lever pendant 3 ans sur les habitants une aide pour renforcer la défense de la ville. B.M.I.U. Clermont, fonds P. Le Blanc, Ms 1169, parchemin coté O 1386.

³² Qu'on le verra notifier à son nouveau prévôt et au bailli de ce dernier au début de 1389 cf. A.D. H.L., G à classer, Brioude 11, parchemin coté T 1388.

³³ Le duc, présent à Issoire dès le 8 mai, était d'ailleurs à Brioude le 30 au plus tard : cf. F. Lehoux, *Jean de France, duc de Berry*, Paris, 1960, tome 3, p. 461.

³⁴ Situation traditionnelle à Brioude et mentionnée dans l'arrêt de la cour royale de mars 1283, cité supra.

La même situation³⁵ se reproduit au moins deux fois en faveur du duc de Berry pendant sa lieutenance des années 80 : au début de 1382, lorsque disparaît le cardinal de Saint-Martin-aux-Monts, prélat qui résidait en Avignon où il meurt le 23 janvier, une longue période - plus d'un an, semble-t-il - précède la désignation de son successeur Dragon de Lastic. Mais les épisodes de cet intermède sont mal connus. La deuxième intervient après la mort - ou la résignation - de ce dernier³⁶ en mars 1388. La notification de saisie de la justice est donnée à Brioude au chapitre de Saint-Julien par commissaires agissant au nom du duc, le 13 mars 1388³⁷. Trois semaines plus tard, le 8 avril, un nouveau prévôt du chapitre, le chanoine Jean Talapan, prend possession et prête serment. Membre actif du chapitre depuis 1370 au moins, il a notamment exercé la fonction de juge de la cour de la prévôté³⁸. Ce choix peut donc sembler tout à fait logique. Cependant, on verra le nouveau prévôt en désaccord répété sur le fait de la justice, non avec les officiers du duc, mais avec son propre chapitre, ce qui ne laisse pas d'interroger sur les conditions de sa nomination - ou sur son indépendance dans l'exercice de sa fonction.

Au même moment, l'attitude hostile du chapitre envers le duc de Berry se manifeste lors du choix d'un chef pour la défense de Brioude : la capitainerie de la ville est confiée à un homme de guerre d'une vieille famille du Brivadois. Ce choix étant le fait du duc, le chapitre l'a d'abord refusé, une telle initiative étant sa prérogative, avant de l'accepter le 28 mai et de l'installer fin juillet³⁹.

Mais de l'implantation du duc lui-même à Brioude, spontanée ou à la sollicitation des habitants, comportant donc l'achat d'un ou plusieurs immeubles⁴⁰, nous n'avons pas de traces documentaires. On peut seulement noter que, dans une ville jusque-là en principe soustraite par la persévérance de son chapitre à la mainmise ducale, le lieu choisi pour cette maison comportant une salle de prestige est une place, la plus vaste relativement, semble-t-il, de cet ensemble étroitement enserré dans ses murailles ; une place, en

³⁵ Dont on a un exemple au début du siècle après la mort du prévôt Odilon de Mercœur.

³⁶ Qui agissait encore comme prévôt du chapitre le 7 août 1387.

³⁷ A.D. H.L., G à classer Brioude 13, parchemin coté T 1387.

³⁸ 29 septembre 1380, A.D. H.L., G à classer Brioude 8 coté D 2, 18 mars 1382 n. st., A.D. H.L., G à classer Brioude 13, n° 75.

³⁹ Histoire manuscrite du chapitre de Saint-Julien f° 122, v et B.M.I.U. Clermont-Ferrand, Ms 1169, parchemin coté Z. On observe encore, grâce à une fondation à l'église Saint-Julien, la présence simultanée à Brioude - pendant cet été de l'année 1388 - d'un membre de l'entourage royal, totalement étranger à la province, Jean de Blaisy, chambellan du roi, homme énergique et d'expérience, qui a reçu commission avec pratiquement tous pouvoirs pour procéder au « vuide des forteresses et villes tenus par l'ennemi » en Auvergne, Velay, et autres provinces, B.N.F. Pièces Originales 359.

⁴⁰ Comme c'est le cas par exemple - mais tardivement (en 1402-1403) - à Riom ; cf. J. Teyssot, « Un grand chantier de construction à la fin du XIV^e siècle en Auvergne : le palais ducal de Riom » dans *Bulletin. historique et scientifique de l'Auvergne*, tome XCVI, n° 714, juillet-septembre 1992, p. 152 et note 7.

Claude Astor

outre, située dans la partie de la cité qui aurait été jusqu'au siècle précédent celle du pouvoir civil - en l'espèce comtal⁴¹.

La passion immobilière de ce prince est bien connue et s'est donné libre cours en Auvergne. Au palais de Riom et au château de Nonette, qu'il fait radicalement transformer, il n'a de cesse d'ajouter d'autres points forts ou simples lieux de résidence : le château d'Arlanc, par exemple⁴². A l'extrémité sud-est de la province, non loin de Brioude et à la limite du Velay, nous voyons le château d'Allègre, tombé entre ses mains à la faveur d'une succession disputée, qu'il garde de nombreuses années à sa disposition et délaisse enfin en 1385, aussitôt officiellement acquis, à son favori Morinot de Tourzel⁴³.

Une nouvelle et apparemment dernière campagne de Jean de Berry pour compléter sa mainmise sur la province s'ouvre à l'automne 1387 lorsque, venu en Auvergne, il y acquiert du comte de Boulogne et d'Auvergne la forte place d'Usson où il entreprend des travaux. De retour à Riom en juin 1389, après une absence de quelques mois, il y épouse, dans un palais encore en chantier, la fille du comte, héritière de ce qu'il reste du comté d'Auvergne, Jeanne de Boulogne. Après ce mariage, on le verra séjourner à plusieurs reprises mais brièvement - perpétuellement en déplacement, la plupart de ses séjours sont fort brefs - à Vic dans le "palais" des comtes d'Auvergne⁴⁴. C'est de Vic qu'il écrira au chapitre de Brioude en novembre 1390 pour lui recommander comme candidat à une prébende de chanoine à la suite d'un décès, son chapelain Pierre Belon « homme noble et de bonne vie ». Une lettre banale, écrite apparemment en pure perte⁴⁵ : le chapitre ne pratique guère la diplomatie.

⁴¹ Cf. G. Fournier, "Les origines de Brioude", dans *Almanach de Brioude*, 1960, p.33-36, avec plan, qui pense voir dans cette partie sud-est de la ville « l'emplacement de l'ancienne résidence comtale, remaniée lors de l'aménagement de nouveaux remparts au XIII^e siècle ».

⁴² Le 18 septembre 1366, Charles V autorise son frère Jean « pour contribuer à la garde du pays d'Auvergne » à acquérir le château d'Arlanc, dont la propriété fait l'objet d'un procès entre les héritiers d'Etienne de Vissac, conseiller du roi et l'un des principaux seigneurs auvergnats, cf. A.N. J 185 A n° 18, publié par L. Drouot, *Notes sur le Livradois*, tome 3, n° 7, p. 74. Le 1^{er} mai 1372, Jean de Berry écrit deux lettres *étant au château d'Arlanc* AN KK 251 f° 85 cité Lehoux et Drouot, mm réf. Mais le procès continue entre les héritiers. Le 9 mars 1378 n. st., le Parlement de Paris confirme l'accord intervenu entre eux : le château d'Arlanc est finalement restitué au fils survivant d'Etienne de Vissac BNF Ms, coll. Moreau, vol. 1079, p. 2362. D'une demeure à Brioude même de cette branche de la famille de Vissac, la plus brillante, on a des témoignages, antérieurs, il est vrai, à l'arrivée de Jean de Berry en Auvergne. Dans la première moitié du siècle, au moins, toutes les familles importantes du brivadois et au-delà y avaient une résidence.

⁴³ R. Lacour, *Le gouvernement de l'apanage de Jean duc de Berry*, Paris, 1934, p. 336-337.

⁴⁴ F. Lehoux, op. cité, tome 3, *Itinéraire du duc de Berry*, p. 423-513.

⁴⁵ A.D. H.L., G à classer, Brioude 11 parchemin coté O 1390 ; par la mention figurant au verso, on voit que le chapitre a plus tard attribué la paternité de la lettre au roi Jean II - dont son fils était l'homonyme -, en tirant argument pour la reconnaissance officielle de la noblesse exigée de ses membres.

Jean de Berry et Brioude - Armes et emblèmes d'un plafond disparu

LES DÉCORS DE JEAN DE BERRY

Nous avons déjà évoqué le mieux - ou plutôt le moins mal - connu, des lieux de résidence du duc en Auvergne, le palais de Riom⁴⁶, qui a fait l'objet d'études récentes de J. Teyssot⁴⁷. Des travaux entrepris pour le duc à Riom en 1383-1384, puis en 1386-1387, les fragments de comptes conservés permettent de se faire une idée. Si le maître d'œuvre Guy de Dammartin et quelques spécialistes de grande qualité venaient de Bourges (les Dammartin) ou d'autres provinces, le personnel du bâtiment fut trouvé dans la région toute proche.

Le palais comportait plusieurs très grandes salles, dépassant 13 mètres de long et 9 mètres de haut avec un plancher et quatre fenêtres, deux sur deux⁴⁸. Ces hautes fenêtres rectangulaires, élément caractéristique des constructions de Jean de Berry, on les retrouve à Nonette, à Usson tels que les représente l'Armorial de Guillaume Revel. A Allègre, connu par d'anciennes gravures, on retrouve les mêmes caractéristiques : le passage des artisans du duc est bien lisible.

Mais à Riom comme ailleurs, on ne sait pratiquement rien de l'aménagement intérieur. J. Teyssot encore, cependant, à propos d'un procès intenté à un certain Jean Barre, seigneur de Bourassol, nous renseigne sur un point précis en mentionnant les fausses accusations (les faits remontaient à 1410-1412 environ), de ce dernier à l'encontre des Riomois, qui auraient, selon lui, « rompuz et ostez les escussions des verrières de votre palaiiz de Riom où estoient voz armes, et y laissées les armes du duc de Bourgogne » ; vive alarme des habitants ; mais une vérification hâtive par le sénéchal, dès sa venue à Riom, montre qu'il n'en est rien et qu'ils sont tous entiers⁴⁹.

D'autre part, dans les demeures berrichonnes du duc, mieux préservées - le palais de Bourges, le château de Mehun-sur-Yèvre -, on peut remarquer, sur les manteaux de cheminée et les dessus de porte, que les écus sont presque tous partis de Berry et d'Auvergne, et ainsi datables après le second mariage de leur propriétaire⁵⁰. Il n'en est pas de même au plafond de Brioude, ce qui plaiderait fortement pour une datation antérieure à 1389.

J. Fournier-Latouraille a lui-même évoqué les vitraux de la Sainte-Chapelle de Bourges avec leur décor de cygnes et d'ours⁵¹. Ailleurs (à Poitiers et Mehun-sur-Yèvre) et postérieurement, ont été retrouvés des vestiges des sols

⁴⁶ A. de Champeaux et P. Gauchery, *Les travaux d'art exécutés par Jean de France, duc de Berry*, Paris, 1894.

⁴⁷ Op. cité, pp. 151-166.

⁴⁸ Même référence p. 160.

⁴⁹ J. Teyssot, « Les exactions de Jehan Barre au début du XV^e siècle » dans *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, tome C, n° 743, oct.-déc. 1999, p. 236.

⁵⁰ Paul Gauchery, « Renseignements complémentaires sur la vie et les travaux du duc Jean de Berry », dans *Mémoires de la société des Antiquaires du Centre*, tomes XL-XLI (1921-1923), p. 195.

⁵¹ Cf. supra et P. Gauchery, op. cité, p. 199.

Claude disparu

autre,
celle

Lieux
Objet
coen
rç

...rrelages céramiques étaient émaillés selon un
...agne par un artisan appelé par Dammartin à
...à Poitiers en 1387⁵². Les motifs répétés d'ours
...es de leurs décors, quoique plus simplement trai-
...té avec ceux des grands caissons de notre plafond.

...se rencontrent encore à travers les descriptions des ten-
...ne et plus souvent de tissu richement brodé - disposées dans
...nées à la vie du prince et de ses proches et facilement transpor-
...eu à l'autre. Ces "chambres" comportaient presque toujours un
...en 1416, après la mort du duc, elles furent inventoriées sur place dans
...anciennes résidences⁵³ - mais aucune en Auvergne, où il n'avait pas
...ourné depuis longtemps. Ces chefs-d'œuvre fragiles, légués pour la plupart
...à ses filles, Marie, duchesse de Bourbonnais, et Bonne, comtesse
...d'Armagnac, depuis longtemps disparus, sont ici minutieusement décrits.
Ainsi, plusieurs sont de velours cramoisi, la couleur favorite du duc, comme
...la *chambre aux cygnes* dont le ciel (n° 28) « a un soleil de fils d'or et semé de
...plusieurs cygnes d'or et d'argent qui font semblant de voler ... et sont les
...gouttières copponées de velours blanc et azur aux armes et devise de
...Monseigneur ». Plus loin (n° 88), un « dosselet à mettre sur la teste d'un roy
...ou d'un duc estant à table, de velours blanc », bordé « de velours cramoisi, et
...sont ours et cygnes emmantelez des armes de Monseigneur et de son mot "le
...temps vendra"... A Paris, une autre chambre (n° 532) « de drap de Damas
...brodé d'or, et au dossel a un arbre d'oranger, un ours à un collier aux armes
...de feu mondit seigneur » etc⁵⁴...

Mais ces fascinants inventaires de tissus, d'objets rares, de bijoux ne peu-
vent nous renseigner sur les décors des plafonds des grandes salles des rési-
dences duciales. De même, en feuilletant les ouvrages de la bibliothèque ducal-
le, leurs miniatures représentant des intérieurs ne sont guère révélatrices à cet
égard. A la table de Noël des Très riches Heures, par exemple, un "dosselet"
apparaît derrière le duc assis ; on croit reconnaître aussi encore la nef de la
fameuse "salière du pavillon" avec les animaux qui nous sont maintenant
familiers : « et aux deux bouz deux chasteaulx où il a en l'un un cygne navré
... et sur l'autre chastel a un ours » ; au-dessus d'eux, rien ne se laisse voir.

Il semblerait donc que nous soyons avec le plafond disparu de Brioude en
présence d'un exceptionnel témoignage sur les réalisations dans le domaine
du décor intérieur des artisans travaillant pour Jean de Berry. Un témoignage
qui serait assez précisément datable - en raison de la présence du cerf royal et
de l'absence des armes d'Auvergne - entre 1382 et le second mariage du duc
en juin 1389, et nous retrouvons ainsi l'intuition de celui qui a su en préserver
la mémoire.

⁵² Même référence, p. 202-203.

⁵³ *Inventaires de Jean, duc de Berry (1401-1416)*, publiés par J. Guiffrey, Paris, 1894, tome 2,
pp. 211 et ss.

⁵⁴ C. Beaune - op. cité p. 138 - note, d'après une mention des comptes de l'Argenterie royale,
qu'en 1387 Charles VI fait réparer sa grande chambre verte aux cerfs volants.

Un jugement dernier à la Vierge à l'Enfant, un incunable : traces héraldiques de Claude Corailhe, chanoine du Puy-en-Velay au XV^e siècle¹

DÉCOUVERTE DANS LA CATHÉDRALE

La cathédrale Notre-Dame du Puy a été entièrement restaurée de 1994 à 1998. Au cours des travaux plusieurs fouilles archéologiques et observations de détail ont pu être pratiquées sur ce monument célèbre et d'une rare complexité. Certaines de ces découvertes ont connu un certain retentissement, d'autres sont passées relativement inaperçues. Les données qui vont suivre se rattachent à l'un de ces épisodes, peu signalé au moment même.

Le 22 février 1995² les ouvriers décapaient les parements intérieurs du mur gouttereau nord de la cathédrale, celui qui la sépare des galeries du cloître (4^e travée, bas-côté nord, mur nord). Ils découvrirent une ancienne structure voûtée, en partie comblée et masquée par les enduits intérieurs de l'édifice. Ils signalèrent la trouvaille aux responsables qui, après percement d'une ouverture suffisante, s'engagèrent dans l'espace vide découvert et en observèrent les parois. Des photographies furent faites. Les enduits supportant cette peinture furent ensuite consolidés et refixés au mur ; la peinture n'a pas été restaurée. Le passage a été refermé à l'aide d'un panneau de bois peint dans le ton du faux appareil général des murs de la cathédrale. Rien à présent ne signale son existence au visiteur.

Passage vers le cloître

Le passage découvert pendant un court espace de temps consistait en une ouverture voûtée de 65 cm de profondeur sans l'épaisseur de la porte, 95 cm en comprenant celle-ci, et d'une largeur maximale de 122 cm, reliant le cloître à l'intérieur de la cathédrale, à l'ouest de la porte actuelle ; et fermé autrefois par une porte au niveau de l'aplomb intérieur du mur. La porte, très

¹ Ce texte a été rédigé en commun par Bernard Galland et Martin de Framond, ce dernier plus pour les aspects héraldiques, le premier plus pour la description des peintures. Les clichés et dessins sont de Bernard Galland.

² Voir l'*Eveil* du mercredi 22 février 1995, p. 6, avec deux photographies de M. Pierre Burger.